

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 12 avril 2024
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Eric Vallier	P	Martine Corréard	I

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoirs : 0

Public : 2 personnes

Début de la réunion : 11h00

Fin de la réunion : 12h15

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 est lu en début de séance pour approbation.

Vote : tous pour

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 25 mars 2024

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 - Vote compte gestion 2023 M57, M49, M4
- 2 - Vote compte administratif 2023 M57, M49, M4 et affectation résultats 2023
- 3 - Taux imposition 2024
- 4 - Vote BP 2024 M57, M49, M4
- 5 - Poste de 2ème adjoint
- 6 - Cession partie de parcelle H1132 (rue des Sabotiers)
- 7 - Parcelle Tired – Chevalière
- 8 - Octroi d'une protection fonctionnelle pour les élus

Divers

1 - Vote compte gestion 2023 M57, M49, M4

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 POUR LES BUDGETS COMMUNE, EAU ASSAINISSEMENT ET GITE D ETAPE ET DE SEJOUR

Monsieur Le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états d'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer pour les budgets gîte d'étape et de séjour, eau et assainissement et budget principal de la commune,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes de gestion, pour l'exercice 2023, des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement, et du gîte d'étape et de séjour, dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 - Vote compte administratif 2023 M57, M49, M4 et affectation résultats 2023

COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET M57 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que M. François Sroczyński a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant qu'Éric Vallier, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. François Sroczyński pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat global de fonctionnement 2023 : 123 737,16€

INVESTISSEMENT

Résultat global d'investissement 2023 : 42 553,61 €

Résultat reprenant les RAR 2022, non pris en compte dans les résultats sur le BP 2023 pour un montant de 29 200,00€

Compte Administratif M57 adopté à l'unanimité

Affectation adoptée à l'unanimité

EAU ET ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET M49 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que M. François Sroczyński a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant qu'Éric Vallier, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. François Sroczyński pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2023 lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat global de fonctionnement 2023 : 150 026,54 €

INVESTISSEMENT

Résultat global d'investissement 2023 : 34 198,38 €

Résultat reprenant les RAR 2022, non pris en compte dans les résultats sur le BP 2023 pour un montant de 54 000,00€

Compte Administratif M49 adopté à l'unanimité

Affectation adoptée à l'unanimité

GITE D'ETAPE ET DE SEJOUR

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET M4 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que M. François Sroczyński a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant qu'Éric Vallier, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. François Sroczyński pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat global de fonctionnement 2023 : 6 919,32 €

INVESTISSEMENT

Résultat global d'investissement 2023 : - 3 104,49 €

AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2024

Part à affecter en recette d'investissement au compte 1068 : 3 104,49 €

Compte Administratif M4 adopté à l'unanimité

Affectation adoptée à l'unanimité

3 - Taux imposition 2024

Cela concerne les taux de fiscalités pour les maisons secondaires.
On reste à 13 %, donc pas d'augmentation.

Délibération adoptée à la majorité

Abstention : Jean-Noël Bouvier

4 - Vote BP 2024 M57, M49, M4

VOTE BUDGET PRIMITIF M57 - 2024 - Commune

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adoptés précédemment,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2024 M57 Commune

PRECISE que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2024 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

section de fonctionnement 532 337,16 €

section d'investissement 299 480,00 €

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M57

Adoptée à l'unanimité

VOTE BUDGET PRIMITIF M49-2024 – Eau et Assainissement

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adoptés précédemment,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2024 M49 Eau et Assainissement

PRECISE que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2024 de l'Eau et de l'Assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

section de fonctionnement 244 226,54 €

section d'investissement 732 700,00 €

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M49

Adoptée à l'unanimité

VOTE BUDGET PRIMITIF M4- 2024 – Gîte Etape et de Séjour

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adoptés précédemment,
Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2023 pour un montant 3 104,49 € à la couverture du déficit de la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget primitif 2024 M4 Gîte Etape et de Séjour

PRECISE que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023,

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2024 du Gîte d'Etape et de Séjour, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

section de fonctionnement 24 624,83 €

section d'investissement 19 686,49 €

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par CHAPITRE, accompagné d'une présentation avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M4

Adoptée à l'unanimité

5 - Poste de 2ème adjoint

Monsieur le Maire rappelle la démission de Claude Trincat (courrier adressé au Préfet en date du 20/03/2024). Cette démission conformément aux dispositions de l'article L 2122-14 du code général des collectivités territoriales, lorsque le maire ou un adjoint cesse ses fonctions, le conseil municipal doit être convoqué.

Il est demandé de délibérer sur le maintien ou non d'un poste de deuxième adjoint ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le siège de deuxième adjoint laissé vacant.

Le nombre d'adjoint est fixé à un.

Délibération adoptée à l'unanimité

6 - Cession partie de parcelle H1132 (rue des Sabotiers)

Suite à la division parcellaire réalisée par la société de géomètres CEMAP, M. et Mme Michel Hardin souhaite acquérir la portion de la parcelle H 1132 selon le plan suivant.

Prix au m² : 10 €

Les frais notariés seront à la charge de M. et Mme Michel Hardin.

Le conseil municipal charge et autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour cette transaction.

Délibération adoptée à l'unanimité

7 - Parcelle Tiret – Chevalière

Monsieur le Maire rappelle l'achat à M. F. Tiret de la parcelle A239 pour un montant de 200 € net.

Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Après délibération le conseil municipal charge et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et régler le montant de 200 € et les frais notariés.

Délibération adoptée à l'unanimité

8 - Octroi d'une protection fonctionnelle pour les élus

Monsieur le Maire sort de la pièce pour cette délibération. Mme Bonato énonce :

En application de l'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Chichilianne est tenue de protéger le Maire et les élus contre « les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Considérant que Monsieur Vallier, Maire de Chichilianne, à l'occasion d'une rave party ayant eu lieu illégalement sur ses terrains entre le 29/03/2024 au 02/04/2024 a reçu des menaces et comportements agressifs de la part des participants au rassemblement ;

Considérant que Monsieur Vallier a porté plainte le 30/03/2024.

Le conseil municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Vallier, Maire et aux élus.
Les frais d'avocat et de procédure relatifs à ces dossiers seront pris en charge par la ville au titre de la protection fonctionnelle.
Remboursement de ces frais par l'État.

Délibération adoptée à l'unanimité (hors Eric Vallier, sorti).

Divers

Van Osthéopathe

Dossier suivis par Patrick Beaufiles

Le van sera présent sur la place Thiers, 1 à 2 fois par mois (les mardis ou les jeudis)
Un flash infos sera fait pour informer les dates et les modalités.

Marché estival de Chichilianne – les mardis en matinée

Dossier suivi par Patrick Beaufiles, Jacqueline Bonato et Marie-Pierre Joubert

Le marché démarrera le mardi 14 mai, jusqu'à fin septembre.
Cette année, il y aura un fromager/traiteur, un primeur, des produits orientaux, des plantes & fleurs, un chevrier, des objets en céramique et du cuir...

Rochers d'escalade sur la commune de Chichilianne

Dossier suivi par Franck Beaume.

Le département propose une prise en charge globale, d'un état des lieux des différents rochers d'escalade existants sur la commune :

Pierre aux Corneilles, Pierre aux Renards et Pierre Borgne.

Une réunion s'est tenue avec visites sur site pour un état de lieux.

Les financements éventuels seront pris en charge par le département après conventionnement avec les différents propriétaires.

Serpaton (relais antenne télévision)

Dossier suivi par Jacqueline Bonato et Jean-Noël Bouvier

L'assemblée générale a eu lieu. Les comptes sont positifs.

Sur la commune, 2 antennes, dont 1 à Châteauvieux qui ne fonctionne plus.

Une visite des représentants du syndicat du Serpaton est programmée pour la 2ème quinzaine de septembre 2024 sur les communes.

A vérifier les accès sur notre commune.

Une coupure est prévue pour le 29 ou le 30 avril.

PNRV - ABC

Dossier suivi par François Sroczyński

Parc :

Une réunion s'est tenue le 11 avril 2024 : sujets principaux, la Réserve des Hauts Plateaux, avec le projet de gestion des 10 ans à venir, et validation de l'habitat faune & flore, notamment sur l'évolution des pelouses.

Un compte-rendu est à venir.

Le sujet de la rave party a également été évoqué, le Parc apporte son soutien à la mairie et à Eric Vallier. Un dépôt de plainte est fait.

ABC :

Un comité de pilotage s'est tenue le 11 avril 2024 à Chatillon.

Pour rappel : une réunion publique est prévue ce mercredi 17 avril 2024 à 19h30 à la salle polyvalente en présence de Chrystelle Caton (PNRV).

Forêt :

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

Une étude sur les Équilibres sylvo cynégétiques est en cours :

Impact des gibiers / forêt : questionnement sur l'équilibre entre la quantité de gibiers sur le territoire et l'acceptabilité de ce gibier sur la forêt
Chasseurs, OFB (Office Français Biodiversité), ONF et association de sylviculteurs participent a cette étude.
État des lieux : 2 parcelles pour du repérage des zones d'abrouissement.

Lagunage

Dossier suivi par Daniel Martin

Toujours en cours de recherche de terrains non bio pour accueillir les boues (55 hectares)

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil municipal le lundi 29 avril à 20h30 dans la salle du Conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert et Franck Beaume

Validé au Conseil municipal du 29 avril 2024

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).